




CATALOGUE DES FORMATIONS E-LEARNING 2024





Sommaire

Initiation au RGPD – cadre théorique, mise en conformité, contextes spécifiques (page 3)

Création de cabinet (page 7)

Développement de cabinet (page 11)

Pratique de l'arbitrage interne (page 15)

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (page 19)

Cybersécurité 1 : mieux connaître l'écosystème de la cybersécurité (page 23)

Cybersécurité 2 : quelles préventions, attitudes et répliques face à une attaque cybercriminelle ? (page 27)

Le nouvel e-Barreau, une application multi-supports (page 31)

Tout savoir sur la procédure disciplinaire (page 35)

Données personnelles et déontologie (page 39)

La pratique par l'Avocat de l'expertise judiciaire – 3 parcours (page 43)

E-LEARNING : INITIATION AU RGPD - CADRE THÉORIQUE, MISE EN CONFORMITÉ, CONTEXTES SPÉCIFIQUES



OBJECTIFS

Connaître les principes du règlement et ses impacts

Comprendre les impacts grâce à l'étude de cas

Comprendre le rôle de l'Avocat dans les problématiques RGPD

Comprendre le rôle de l'Expert, en collaboration avec l'Avocat

Se représenter les contextes de mises en œuvre dans la gestion des ressources humaines, de la relation commerciale, le monde des associations des petites collectivités, pour en comprendre les applications concrètes

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com
Assistance pédagogique : 360Learning

6 heures - 100 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : être un professionnel du droit (Avocat)
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation généraliste. Permet aux Avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit du numérique et des communications », « Droit de la protection des données personnelles » et/ou « Droit du numérique et des communications » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

PROGRAMME

- ✓ **Module 1** : Introduction
- ✓ **Module 2** : Champs d'application
- ✓ **Module 3** : Notions clefs
- ✓ **Module 4** : Acteurs et relations avec les acteurs
- ✓ **Module 5** : Principes fondamentaux
- ✓ **Module 6** : Droits des personnes concernées
- ✓ **Module 7** : Sécurité et gestion des violations de données
- ✓ **Module 8** : Cas pratique – communication digitale
- ✓ **Module 9** : DPO
- ✓ **Module 10** : Registre des activités de traitement
- ✓ **Module 11** : Analyse d'impact
- ✓ **Module 12** : Transferts de données
- ✓ **Module 13** : Cas de violations de données à caractère personnel
- ✓ **Module 14** : Gestion de crise
- ✓ **Module 15** : Données particulières
- ✓ **Module 16** : Accountability
- ✓ **Module 17** : Responsabilité
- ✓ **Module 18** : Gestion des ressources humaines
- ✓ **Module 19** : TPE-PME
- ✓ **Module 20** : Petites collectivités locales
- ✓ **Module 21** : Associations
- ✓ **Module 22** : Présentation de la CNIL

SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Anne RENARD, Avocate au Barreau de Paris

Clothilde DELBECQ, Avocate au Barreau de Lille

Jérôme DEROULEZ, Avocat au Barreau de Paris et Bruxelles

Jean-Marie FERRIERES, Expert de justice en informatique près la Cour d'Appel de Paris

Philippe JACQUEMIN, Expert en justice en informatique près la Cour d'Appel de Lyon, Expert agréé par la Cour de Cassation

La formation comprend 45 vidéos de 2 à 5 minutes chacune, ainsi que des quiz entre chaque vidéo, pour revoir les points essentiels.

Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 15 à 20 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.



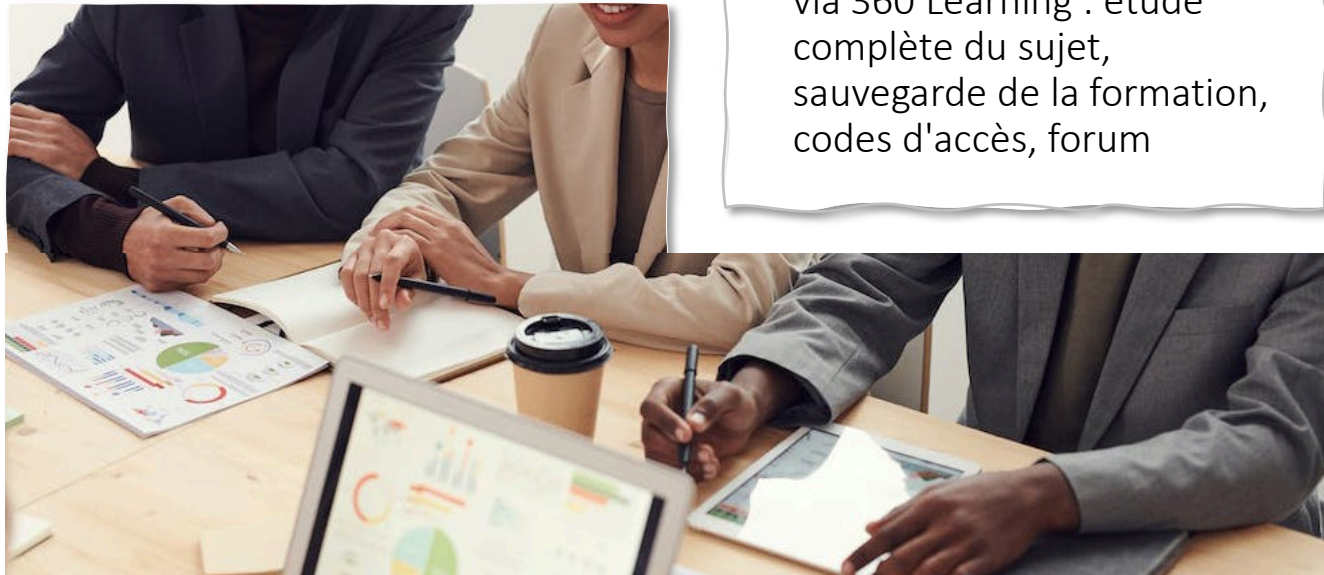
E-LEARNING : CRÉATION DE CABINET



OBJECTIFS

Apprendre à créer
un cabinet seul
ou à plusieurs

Choix des structures,
stratégie, développement
client, 1ers recrutements



8 heures - 100 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Adapté pour des créateurs de cabinets
- ✓ Contenus disponibles via 360 Learning : étude complète du sujet, sauvegarde de la formation, codes d'accès, forum

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

Séquence 1 (2h) : Du projet à la réalité

Un monde qui bouge
Comment définir sa stratégie ?
Etude de marché
Business Model Canvas
Budget d'investissement
et budget de fonctionnement

Séquence 2 (1,5h) : Structures d'exercice

Modifications après la loi Macron
L'association d'Avocats
La SCP, Société Civile Professionnelle
SEL, SPFL, Holding,
Interprofessionnalité

Séquence 3 (2h) : Développement client et communication

Rappels déontologiques
Démarche Marketing
Outils et modes de communication
Acquérir de nouveaux clients
Gérer la relation client
Développer son réseau

Séquence 4 (1,5h) : Honoraires et rentabilité

Déontologie de l'honoraire
La psychologie de l'honoraire
Seuil de rentabilité
Facturer et recouvrer
Contestation et contentieux
de l'honoraire

Séquence 5 (1h) : Management

Recruter et intégrer - Manager ses équipes - La gouvernance

AUTEURS

Clarisse BERREBI, Avocate au Barreau de Paris

Bénédicte BURY, Avocate au Barreau de Paris

Elisabeth MENESGUEN, Ancienne Bâtonnière du Barreau du Val-de-Marne

Marianna MERON, Avocate au Barreau de Paris

Elodie MULON, Avocate au Barreau de Paris

Marie Aimée PEYRON, Ancienne Bâtonnière du Barreau de Paris

Laurent SAMAMA, Avocat au Barreau de Paris

Nadine SERRES, Ancienne directrice formation, ANAFAGC

Charlotte KARILA VAILLANT, Fondatrice, Signe Distinctif

Thierry WICKERS, Avocat au Barreau de Bordeaux, Vice-Président du Conseil des Barreaux Européens (CCBE), Ancien Président, CNB



E-LEARNING : DÉVELOPPEMENT DE CABINET



OBJECTIF

Apprendre à définir une stratégie de développement et à la mettre en œuvre



6 heures - 120 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Adapté pour des cabinets de 3 à 10 ans d'expérience
- ✓ Contenus disponibles via 360 Learning :
étude complète du sujet, sauvegarde de la formation, codes d'accès, forum

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

Séquence 1 (1h30) : Stratégies de croissance

Quelles stratégies de croissance ?
Renforcer sa position concurrentielle
Développement à l'international
Un monde qui bouge
Stratégie d'innovation
Accompagner le changement

Séquence 2 (2h30) : Développement client et communication

Les nouvelles attentes des clients
Marketing et déontologie
Le plan de développement client
Fidéliser et satisfaire ses clients
Réussir sa communication
Communiquer à l'ère numérique

Séquence 3 (2h) : Management et Gouvernance

Recruter et intégrer
Manager des équipes
Définir et optimiser son Système
d'Information
Gouvernance entre associés

AUTEURS

Clarisse BERREBI, Avocate au Barreau de Paris

Bénédicte BURY, Avocate au Barreau de Paris

Elisabeth MENESGUEN, Ancienne Bâtonnière du Barreau du Val-de-Marne

Marianna MERON, Avocate au Barreau de Paris

Elodie MULON, Avocate au Barreau de Paris

Marie Aimée PEYRON, Ancienne Bâtonnière du Barreau de Paris

Laurent SAMAMA, Avocat au Barreau de Paris

Nadine SERRES, Ancienne Directrice formation, ANAFAGC

Charlotte KARILA VAILLANT, Fondatrice, Signe Distinctif

Thierry WICKERS, Avocat au Barreau de Bordeaux, Vice-Président du Conseil des Barreaux Européens (CCBE), Ancien Président, CNB



E-LEARNING : PRATIQUE DE L'ARBITRAGE INTERNE



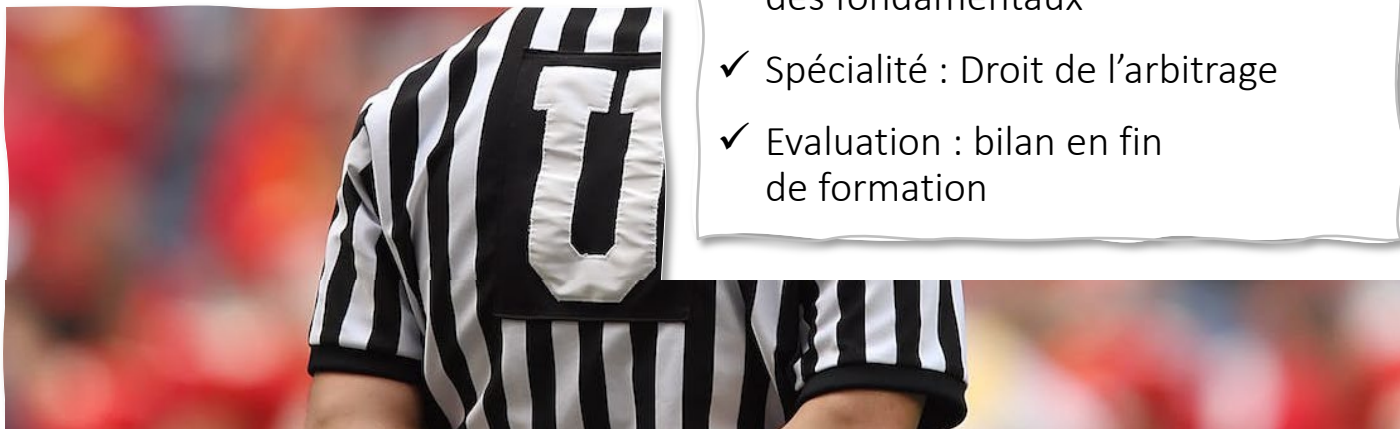
OBJECTIFS

Distinguer la procédure d'arbitrage du contentieux et s'initier à la pratique processuelle arbitrale

Présenter à ses clients les avantages et les inconvénients de l'arbitrage

Intérioriser le rôle du conseil en arbitrage et les qualités requises

Maîtriser les règles d'indépendance et comprendre la sentence arbitrale



6,5 heures - 100 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes avocats qu'aux plus expérimentés, leur intérêt pour en savoir plus sur l'arbitrage est déterminant pour l'inscription
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : Droit de l'arbitrage
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

- ✓ **Module 1 : Devenir acteur de l'arbitrage** - Objectif : permettre aux Avocats de distinguer la procédure d'arbitrage du contentieux devant les juridictions ordinaires et des autres modes alternatifs de règlement des différends, ainsi que reconnaître les spécificités de l'arbitrage interne et celles de l'arbitrage international.
- ✓ **Module 2 : Spécificités de l'arbitrage** - Objectif : que les Avocats puissent présenter à leurs clients les avantages et les inconvénients de l'arbitrage (N.B. : ce module présente la clause compromissoire de façon plutôt théorique (le traitement pratique sera reporté à la fin, au Module 8 – « Préconisations pratiques »).
- ✓ **Module 3 : Être conseil dans un arbitrage** - Objectif : que les Avocats intériorisent le rôle du conseil en arbitrage, pour pouvoir tirer profit des particularités de celui-ci, par exemple, la flexibilité de la procédure, la production des preuves, y compris l'audition des témoins de fait et des Experts, etc.
- ✓ **Module 4 : La constitution du Tribunal** - Objectif : que les Avocats apprennent quelles sont les qualités requises chez un arbitre potentiel et sachent comment le choisir dès l'entretien initial, afin de déterminer si ce candidat à la fonction d'arbitre permet le développement sécurisé et optimal de la procédure arbitrale.
- ✓ **Module 5 : Devenir Arbitre** - Objectif : maîtriser les règles d'indépendance des parties et des conseils et apprendre à gérer la procédure, tout en respectant les principes directeurs du procès, en évitant toute situation qui pourrait entraîner l'annulation éventuelle de la sentence arbitrale. Se familiariser avec la façon d'opérer d'un tribunal arbitral collégial (rôle du Président et rôle des co-Arbitres), y compris pendant le délibéré du tribunal.
- ✓ **Module 6 : Le déroulement de la procédure arbitrale** - Objectif : s'initier à la pratique processuelle arbitrale, soit : les étapes typiques de la procédure, la production de preuve, la pratique de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire des témoins, l'audience de plaidoirie et les incidents de la procédure.
- ✓ **Module 7 : La sentence arbitrale** - Objectif : se familiariser avec (i) la forme et le contenu essentiel d'une sentence arbitrale et (ii) les voies de recours à son encontre (conditions, effets).
- ✓ **Module 8 : Préconisations pratiques** – Objectif : transmettre les recommandations pratiques pour aborder le marché, ainsi que les recommandations dans la rédaction de la clause compromissoire ou du compromis, une fois que le différend est né.
- ✓ **Module 9 : Evaluation finale** - Objectif : valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation. Les questions concerneront les points essentiels de la formation. Des vidéos illustreront les réponses en indiquant également à l'apprenant quelle partie du parcours il serait préférable de revoir pour lui.
- ✓ **Module 10 : Classe virtuelle / Conclusion** - Objectif : mobiliser les apprenants pour un dernier échange en direct avec un Expert de l'arbitrage interne et poser leurs ultimes questions. Les apprenants auront par ailleurs la possibilité de poser à tout moment des questions au référent arbitrage de leur groupe par chat direct sur la plateforme 360LEARNING.

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Louis DEGOS, Avocat au Barreau de Paris

Irène LEGER, Avocate au Barreau de Paris

Eléonore CAROIT, Avocate au Barreau de Genève,
Membre de la Commission Arbitrage, CCI

Clément FOUCHARD, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre

Jean-Robin COSTARGENT, Expert financier

Julie SPINELLI, Avocate au Barreau de Paris, Arbitre

Maximin de FONTMICHEL, Maître de Conférences en droit privé

Jean du PARC, Ancien Bâtonnier du Barreau de Dijon

Maria Beatriz BURGHEITTO, Avocate au Barreau de Paris,
Avocate au Barreau de Buenos Aires

Un cas fictif fil rouge filmé, découpé en différentes séquences, plonge les apprenants au fur et à mesure des modules dans les étapes clefs d'un arbitrage interne. Le scénario a été rédigé par les membres du Groupe Arbitrage du CNB.

Des vidéos générales sur la pratique de l'arbitrage interne filment des Experts du Groupe Arbitrage.

40 QCM sont intégrés, un dans chaque module. Ils comprennent une question en moyenne au bout de deux à trois activités, afin de rendre l'apprenant plus actif. Le module final d'évaluation comprend 15 questions.

Des documents interactifs, sous la forme d'infographies ou de présentations, permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.

Des dossiers, fiches et documents PDF permettent d'aller plus loin et sont téléchargeables par les apprenants.



E-LEARNING : LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME



OBJECTIFS

Connaître et comprendre les concepts et les mécanismes relatifs au blanchiment d'argent

Identifier les risques que vous pouvez encourir

Organiser votre dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme



3 heures - 50 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : être un professionnel du droit (Avocat)
- ✓ Niveau 2 : approfondissement des connaissances et des pratiques
- ✓ Spécialité : Vie Professionnelle
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

- ✓ **Module 1** : Les enjeux de la LCB-FT
- ✓ **Module 2** : Cadre normatif et démarche
- ✓ **Module 3** : Réaliser sa cartographie des risques
- ✓ **Module 4** : Procédures et contrôles internes
- ✓ **Module 5** : Le devoir de vigilance
- ✓ **Module 6** : La déclaration de soupçon
- ✓ **Module 7** : Les sanctions et le contrôle exercé par les Ordres
- ✓ **Module 8** : Les CARPA

SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Michelle BILLET, Avocate au Barreau de Thonon-les-Bains,
Ancienne Présidente, Commission de contrôle, CARPA

Arnaud DE LA BRUNIERE, Avocat au Barreau de Rouen,
Président d'Honneur de l'Union Nationale, CARPA

Jean-Christophe CABOTTE, Chef du département de
l'Analyse du Renseignement et de l'Information, Tracfin

Chantal CUTAJAR, Maître de Conférences,
Université, Strasbourg

Olivier FONTIBUS, Ancien Bâtonnier
du Barreau de Versailles

Pascale HONORAT, Directrice de l'Observatoire, CNB

Jean-Charles KREBS, Secrétaire Général, CARPA de Paris,
Président d'Honneur, UNCA

La formation alterne des vidéos, des articles, des documents interactifs, des infographies et des outils à votre disposition. Au-delà de la formation, le CNB a conçu différents supports et outils pour vous aider à vous mettre en conformité :

- ✓ un guide pratique LCB-FT ainsi que des exemples de formulaires et procédures internes
- ✓ un outil de cartographie des risques LCB-FT et un outil de classification des risques LCB-FT

Vous pourrez à tout moment poser des questions par écrit sur la plateforme, avec la réponse d'Experts. Vous pourrez également poser vos questions directement lors d'une conférence en ligne organisée pendant votre parcours.



E-LEARNING ET CYBERSÉCURITÉ : MIEUX CONNAÎTRE L'ÉCOSYSTÈME DE LA CYBERSÉCURITÉ



OBJECTIFS

Connaître l'écosystème de la cybersécurité : acteurs, menaces, précautions, actions...

Évaluer ses besoins, forces et faiblesses, en vue de renforcer la cybersécurité de son cabinet



3 heures (travaux compris) - 50 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : être un professionnel du droit (Avocat)
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation généraliste. Permet aux Avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit du numérique et des communications » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

- ✓ **Module 1** : Périmètre & objectifs de la formation
- ✓ **Module 2** : Panorama du cadre juridique de la cybersécurité
- ✓ **Module 3** : Typologie des attaques selon les moyens techniques
- ✓ **Module 4** : Étude de cas WannaCry
- ✓ **Module 5** : Typologie des attaques selon les moyens recherchés
- ✓ **Module 6** : Étude de cas NotPetya
- ✓ **Module 7** : Qualifications juridiques associées à ces effets et systèmes d'introduction
- ✓ **Module 8** : Panorama des organisations juridiques

SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS

(!) La formation se décompose en deux parcours indépendants, faisant l'objet de sessions distinctes.

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Christiane FÉRAL-SCHUHL, Ancienne Présidente du Conseil National des Barreaux

Myriam QUÉMÉNER, Experte auprès du Conseil de l'Europe, cybercriminalité

Nicolas BARBAZANGE, Expert de justice en informatique près de la Cour d'Appel de Limoges

Jean-Sylvain CHAVANNE, Ancien Délégué Régional de l'ANSSI, Expert cybersécurité

Laurence CLAYTON, Experte près la Cour d'Appel de Versailles

Nicolas HERZOG, Avocat au Barreau de Paris

Antoine LAUREAU, Expert près de la Cour d'Appel de Versailles

Christophe ROGER, Avocat au Barreau du Havre

Perrine SALAGNAC, Avocate au Barreau de Paris

Sophie SOUBELET, Avocate au Barreau de Paris

Camille TACK, Avocate au Barreau de Paris

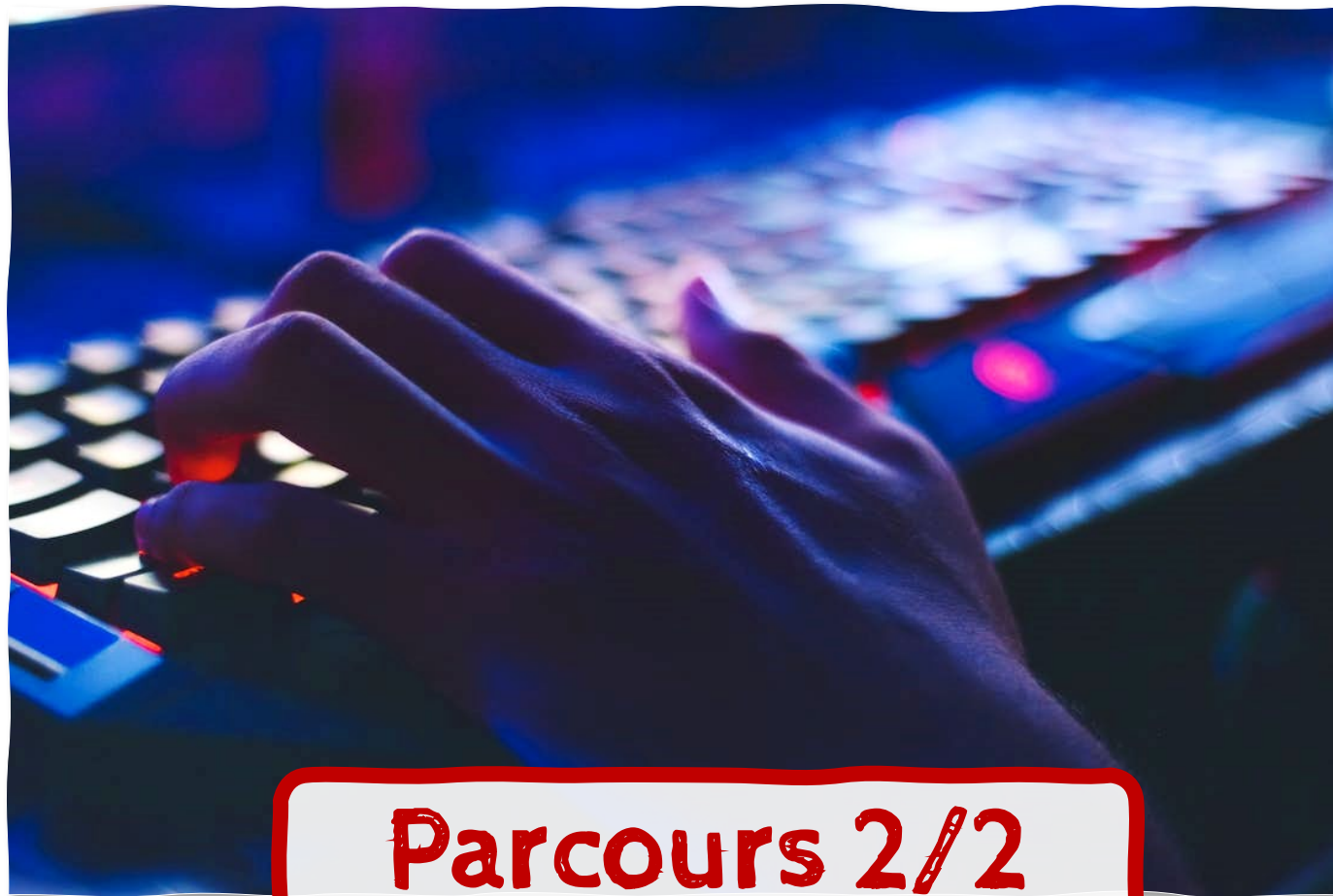
La formation comprend des quiz entre chaque vidéo, qui permettent de revoir les points essentiels.

Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 20 à 25 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.



E-LEARNING ET CYBERSÉCURITÉ : MIEUX CONNAÎTRE L'ÉCOSYSTÈME DE LA CYBERSÉCURITÉ



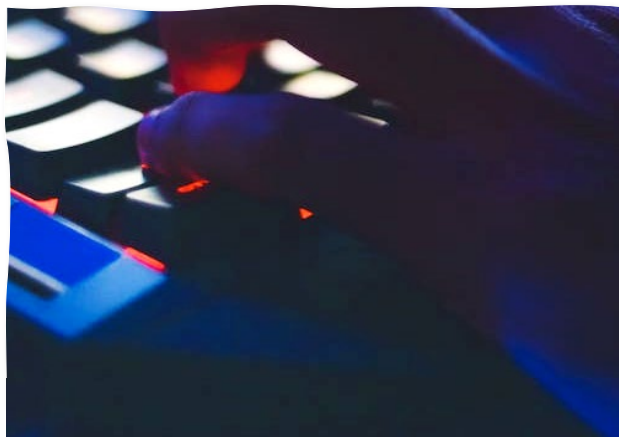
Parcours 2/2

OBJECTIFS

Progresser dans la maîtrise de sa propre cyber sécurité

Aborder une conversation avec son client et comprendre la situation décrite

Affronter une situation de sinistre exigeant l'appui d'un binôme technique, tel qu'un Expert Judiciaire



6 heures (travaux compris) - 100 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : être un professionnel du droit (Avocat) et avoir suivi la première formation en cybersécurité
- ✓ Niveau 2 : approfondissement des connaissances et des pratiques
- ✓ Spécialité : formation généraliste. Permet aux Avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit du numérique et des communications » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

- ✓ **Module 1** : La mise en œuvre de la protection
– mesures de protection techniques et organisationnelles (1/2)
- ✓ **Module 2** : La mise en œuvre de la protection
– mesures de protection techniques et organisationnelles (2/2)
- ✓ **Module 3** : La mise en œuvre de la protection – mesures juridiques
- ✓ **Module 4** : Mise en place d'une cellule de crise, et rôle des parties prenantes
- ✓ **Module 5** : Les bonnes pratiques de communication à l'écosystème
- ✓ **Module 6** : Mesures techniques & juridiques
- ✓ **Module 7** : Obligations consécutives à la survenance d'une attaque
- ✓ **Module 8** : Le rôle des acteurs institutionnels dans la réaction
- ✓ **Module 9** : La restauration du système ou des données
et la résolution des problèmes
- ✓ **Module 10** : La réparation du préjudice subi par l'entreprise victime de l'attaque
- ✓ **Module 11** : Cas pratique

**SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS**

(!) La formation se décompose en deux parcours indépendants, faisant l'objet de sessions distinctes.

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Myriam QUÉMÉNER, Experte auprès du Conseil de l'Europe

Nicolas BARBAZANGE, Expert près la Cour d'Appel de Limoges

Jean-Sylvain CHAVANNE, Ancien Délégué Régional de l'ANSSI, Expert cyberdéfense

Laurence CLAYTON, Experte près la Cour d'Appel de Versailles

Nicolas HERZOG, Avocat au Barreau de Paris

Antoine LAUREAU, Expert près la Cour d'Appel de Versailles

Christophe ROGER, Avocat au Barreau du Havre

Perrine SALAGNAC, Avocate au Barreau de Paris

Sophie SOUBELET, Avocate au Barreau de Paris

Camille TACK, Avocate au Barreau de Paris

La formation comprend des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels.

Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 30 à 35 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.



E-LEARNING : LE NOUVEL E-BARREAU, UNE APPLICATION MULTI-SUPPORTS

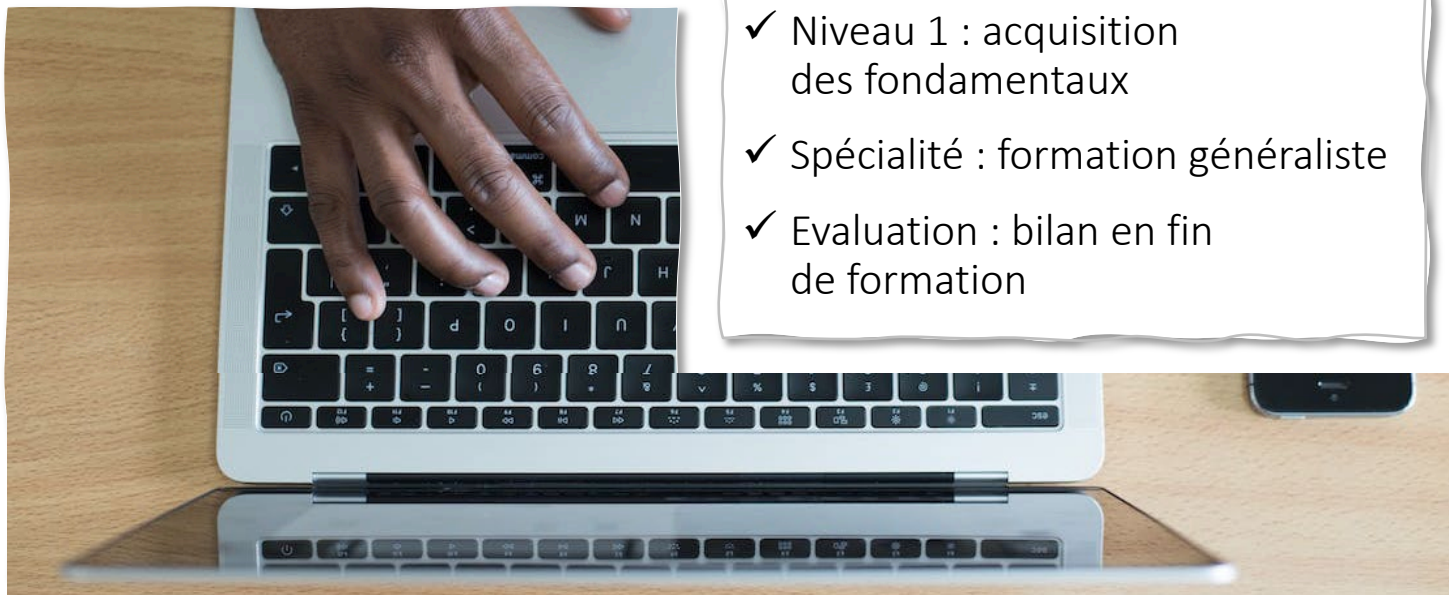


OBJECTIFS

Maîtriser les différentes fonctionnalités du nouvel e-Barreau

Optimiser l'usage de cet outil

Savoir faire des placements au fond, des inscriptions en référé ou encore se constituer



**3 heures (travaux compris)
- 50 €**

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes Avocats qu'aux plus expérimentés
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation généraliste
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

- ✓ **Module 1** : Présentation du nouvel e-Barreau
- ✓ **Module 2** : Présentation du tableau de bord et de la clé
- ✓ **Module 3** : Outils de communication du nouvel e-Barreau
- ✓ **Module 4** : Les fonctionnalités du nouvel e-Barreau (la présentation des dossiers)
- ✓ **Module 5** : Les fonctionnalités du nouvel e-Barreau devant le Tribunal Judiciaire
- ✓ **Module 6** : Les fonctionnalités du nouvel e-Barreau devant la Cour d'Appel
- ✓ **Module 7** : Les fonctionnalités du nouvel e-Barreau (l'agenda et les dates clés)
- ✓ **Module 8** : Les fonctionnalités du nouvel e-Barreau (la messagerie civile et entre Avocats)
- ✓ **Module 9** : Fonctionnalités de la messagerie pénale
- ✓ **Module 10** : Votre espace personnel
- ✓ **Module 11** : Présentation de l'application mobile

SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Le Conseil National des Barreaux et les membres de son groupe de travail sur le nouvel e-Barreau ont conçu et réalisé cette formation en e-learning.

Philippe BARON, Avocat au Barreau de Tours,
Président de la Commission Numérique, CNB

Jeanne BAECHLIN, Avocate au Barreau de Paris

Jean BROUIN, Avocat au Barreau d'Angers

Olivier COUSIN, Avocat au Barreau d'Epinal

Hadrien CHOUAMIER, Avocat au Barreau
de Saint-Malo-Dinan

Evelyne HANAU, Ancienne Bâtonnière
du Barreau du Val-d'Oise

Sandy MOCKEL, Avocate au Barreau de Paris

La formation comprend des vidéos, des tutoriels, des fiches de cours et des questions-réponses sur les nouvelles fonctionnalités devant le Tribunal Judiciaire et devant la Cour d'Appel, ainsi que sur le fonctionnement de la messagerie et de l'application e-Barreau mobile...

Ce sera également l'occasion de d'examiner vos connaissances, de les renforcer, ou de découvrir ce nouvel outil. A l'issue de cette formation, vous pourrez faire des placements au fond, des inscriptions en référé ou vous constituer.

Chacun des parcours a été conçu par des Avocats et comprend des cours théoriques illustrés. Des fiches pratiques, des modèles, des images interactives et des guides pour aller plus loin, tout en mettant immédiatement en pratique vos connaissances. Des QCM et des cas pratiques valideront vos acquis.



E-LEARNING : TOUT SAVOIR SUR LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE



OBJECTIFS

Bien comprendre les dernières nouveautés : le traitement des réclamations par le Bâtonnier, certaines modalités de l'enquête déontologique, la procédure applicable en première instance et en appel, les nouvelles sanctions disciplinaires.



Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com
Assistance pédagogique : 360Learning

2 heures (travaux compris)
- 50 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes Avocats qu'aux plus expérimentés
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation généraliste
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

PROGRAMME

- ✓ **Module 1** : La présentation de la procédure disciplinaire
- ✓ **Module 2** : Le traitement des réclamations
- ✓ **Module 3** : L'enquête déontologique
- ✓ **Module 4** : La procédure disciplinaire
- ✓ **Module 5** : Les sanctions disciplinaires

SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Jérôme GAVAUDAN, Ancien Président du Conseil National des Barreaux, 2021-2023

Remi DECOU- PAOLINI, Directeur des Affaires Civiles et du Sceau

Laurence JUNOD-FANGET, Avocate au Barreau de Lyon, Présidente, Commission des règles et usages, CNB, 2021-2023

Hélène LAUDIC-BARON, Avocate au Barreau de Rennes, Membre Commission des règles et usages, CNB, 2021-2023, Vice-Présidente, CNB, 2024-2026

Roland RODRIGUEZ, Ancien Bâtonnier du Barreau de Grasse, Membre Commission des règles et usages, CNB, 2021-2023, Président, Commission des règles et usages, CNB, 2024-2026

Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation des acquis grâce à des quiz de validation (questionnaires à choix multiples et/ou à réponses multiples, mises en situation, ...).

Pour passer à la séquence suivante, 70 % minimum de réussite aux quiz est nécessaire.

Ainsi, vous pourrez vérifier si vous avez correctement assimilé les connaissances.

Au total, comptez 5 à 30 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.



E-LEARNING : DONNÉES PERSONNELLES ET DÉONTOLOGIE



OBJECTIFS

Démontrer en quoi le respect de la protection des données à caractère personnel est un enjeu dans le cadre du respect des règles déontologiques par les Avocats.

Quels sont les liens entre la protection des données personnelles et le respect des principes déontologiques ?



Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

2 heures (travaux compris)
- 50 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes Avocats qu'aux plus expérimentés
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation généraliste
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

PROGRAMME

- ✓ **Module 1** : Introduction & Cadre juridique de la protection des données personnelles
- ✓ **Module 2** : La protection des données personnelles, une exigence déontologique pour les avocats
- ✓ **Module 3** : Le principe de finalité du traitement des données personnelles
- ✓ **Module 4** : Le principe de sécurité du traitement des données personnelles
- ✓ **Module 5** : Le principe de limitation de la durée de conservation des données personnelles
- ✓ **Module 6** : La déontologie de l'avocat DPO
- ✓ **Module 7** : Evaluations : Testez vos connaissances

SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Anne RENARD, Avocate au Barreau de Paris,
Directrice, département conformité et certification, LEXING

Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation des acquis grâce à des quiz de validation (questionnaires à choix multiples et/ou à réponses multiples, mises en situation, ...).

Pour passer à la séquence suivante, 70 % minimum de réussite aux quiz est nécessaire.

Ainsi, vous pourrez vérifier si vous avez correctement assimilé les connaissances.

Au total, comptez 5 à 15 minutes par Module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage



E-LEARNING : LA PRATIQUE PAR L'AVOCAT DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE



Parcours 1/3

PRESENTATION

Cycle de formations e-learning
en trois parcours.

Le parcours 1 comprend
2 Masterclass animées par des
professionnels et des experts
intervenant dans le domaine
de l'Expertise Judiciaire.



**9 heures (travaux compris)
- 125 €**

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes Avocats qu'aux plus expérimentés.
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation adressée à tous les publics et concernant la spécialisation « Vie Professionnelle ».
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com
Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME

- ✓ **Module 1 : Objet et finalité de l'expertise.** Quelle est la place d'une expertise judiciaire pendant une procédure ? Pourquoi l'expertise judiciaire prend-elle toute sa place dans le cadre d'une procédure judiciaire civile ? Quelle est la posture de l'avocat, comment peut-il tirer parti d'une telle mesure d'instruction ? Connaître le sens et l'historique de l'expertise judiciaire est un préalable indispensable à la bonne compréhension d'une telle mesure d'instruction.
- ✓ **Module 2 : Les acteurs de l'expertise et leur rôle.** Expert, collègue d'experts, magistrat, juge du contrôle des expertises, sapiteur... De nombreux acteurs interviennent lors d'une expertise judiciaire : à chacun correspond un rôle bien précis et leurs responsabilités sont cadrées. Quels sont ces rôles ? Pourquoi, quand et comment interviennent-ils ? Il est essentiel répondre à ces questions pour que l'avocat puisse être pertinent.
- ✓ **Module 3 : Le cadre de l'expertise.** Comment la mission de l'expert est-elle définie ? Par qui ? Selon quels critères ? Quelle marge de manœuvre pour l'expert au cours des opérations ? Quelle posture adopter ? Bien comprendre la posture de l'expert, son cadre de mission en tant que "bras droit de juge", permet à l'avocat d'orienter son travail vis-à-vis d'eux.

(suite disponible au sein du parcours 2)

**SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS**

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Elizabeth MENESGUEN, Avocate au Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Bâtonnière du Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Présidente de la Commission Formation du CNB

Alain NUÉE, Premier Président Honoraire, près la Cour d'Appel de Versailles

Béatrice DESHAYES, Avocate au Barreaux de Paris, Avocate au Barreau de Paris et de Cologne

Claude VALLET, Magistrat Honoraire, Cour d'Appel de Nancy, Ancienne Présidente de Chambre de Recours, OEB

Roch MENES, Chirurgien, Expert Judiciaire Honoraire, Président d'Honneur de la Compagnie Nationale des Médecins de Justice

Hervé FOULT, Chirurgien Orthopédiste, Expert près la Cour d'Appel de Paris

Florence BOYER, Avocate au Barreau de Paris, spécialisée en droit du dommage corporel

Sylvie PERRIN, Commissaire aux Comptes, Expert-Comptable près les Cours d'Appel de Versailles et du Centre

Sylvie PATTE, Ingénieur Civil des constructions, Arbitre agréée CMATP et CMAP, Expert près la Cour d'appel de Versailles

Antoine CHATAIN, Avocat au Barreau de Paris

Dominique HAM, Avocat au Barreau de Paris

Camille POTIER, Avocate au Barreau de Paris

Evaluation finale :
pour valider et évaluer
les acquis des apprenants
à la fin de leur parcours
de formation.

Pédagogie :
la formation comprend
des documents interactifs
sous la forme
d'infographies
ou de présentations
permettent également
aux apprenants d'être
actifs dans
leur apprentissage.



E-LEARNING : LA PRATIQUE PAR L'AVOCAT DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE



Parcours 2/3

PRESENTATION

Cycle de formations e-learning
en trois parcours.

Le parcours 2 comprend
3 Masterclass animées par des
professionnels et des experts
intervenant dans le domaine
de l'Expertise Judiciaire.



7 heures (travaux compris)
- 100 €

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes Avocats qu'aux plus expérimentés.
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation adressée à tous les publics et concernant la spécialisation « Vie Professionnelle ».
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com

Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME (suite du parcours 1)

- ✓ **Module 4 : Le déroulement de l'expertise.** De l'ouverture des opérations à la remise du rapport, quelles étapes l'expertise doit-elle obligatoirement traverser ? Peut-on réduire, voire stopper l'expertise ? Peut-on l'étendre ? Sous quelles conditions ? À chaque étape de l'expertise ses contraintes, et ses codes. Les maîtriser permet à l'avocat de déterminer quel rôle jouer à chaque moment.
- ✓ **Module 5 : Les particularismes de l'expertise judiciaire.** Le principe et la structure d'une expertise judiciaire restent les mêmes pour chaque juridiction, et dans chaque matière. Néanmoins, des particularismes subsistent et méritent d'être identifiés. Quels sont-ils ? En fonction de la juridiction et de la matière, les modalités de l'expertise judiciaire s'adaptent. En avoir conscience permet d'agir en responsabilité.
- ✓ **Module 6 : Expertises transfrontalières.** Comment se passe une expertise judiciaire si elle se déroule dans plusieurs pays ? Est-ce le même régime ? Y a-t-il des principes internationaux ? À l'échelle européenne ? À l'échelle du monde ? En cas d'expertise transfrontalière, l'avocat est nécessairement moins informé, moins expérimenté.

(suite disponible au sein du parcours 3)

**SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS**

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Elizabeth MENESGUEN, Avocate au Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Bâtonnière du Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Présidente de la Commission Formation du CNB

Alain NUÉE, Premier Président Honoraire, près la Cour d'Appel de Versailles

Béatrice DESHAYES, Avocate au Barreaux de Paris, Avocate au Barreau de Cologne, Spécialisée en risques industriels et assurances

Claude VALLET, Magistrat Honoraire, Cour d'Appel de Nancy, Ancienne Présidente de Chambre de Recours, OEB

Roch MENES, Chirurgien, Expert Judiciaire Honoraire, Président d'Honneur de la Compagnie Nationale des Médecins de Justice

Hervé FOULT, Chirurgien Orthopédiste, Expert près la Cour d'Appel de Paris

Florence BOYER, Avocate au Barreau de Paris

Sylvie PERRIN, Commissaire aux Comptes, Expert-Comptable près les Cours d'Appel de Versailles et du Centre

Sylvie PATTE, Ingénieur Civil des constructions, Arbitre agréé CMATP et CMAP, Expert près la Cour d'appel de Versailles

Antoine CHATAIN, Avocat au Barreau de Paris

Dominique HAM, Avocat au Barreau de Paris

Camille POTIER, Avocate au Barreau de Paris

Evaluation finale :
pour valider et évaluer
les acquis des apprenants
à la fin de leur parcours
de formation.

Pédagogie :
la formation comprend
des documents interactifs
sous la forme
d'infographies
ou de présentations
permettent également
aux apprenants d'être
actifs dans
leur apprentissage.



E-LEARNING : LA PRATIQUE PAR L'AVOCAT DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

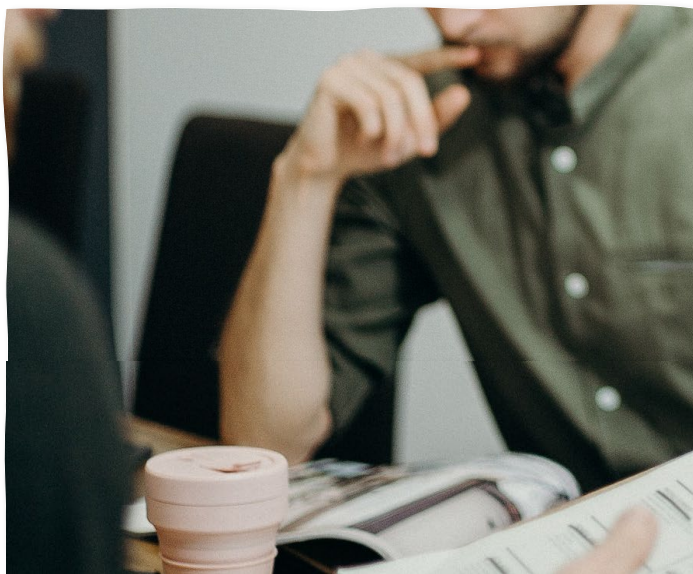


Parcours 3/3

PRESENTATION

Cycle de formations e-learning
en trois parcours.

Le parcours 3 comprend
1 Masterclass animée par des
professionnels et des experts
intervenant dans le domaine
de l'Expertise Judiciaire.



**5 heures (travaux compris)
- 50 €**

Caractéristiques de la formation :

- ✓ Pré-réquis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes Avocats qu'aux plus expérimentés.
- ✓ Niveau 1 : acquisition des fondamentaux
- ✓ Spécialité : formation adressée à tous les publics et concernant la spécialisation « Vie Professionnelle ».
- ✓ Evaluation : bilan en fin de formation

Contact : EDA Guyane, via crfpaguyane@gmail.com
Assistance pédagogique : 360Learning

PROGRAMME (suite du parcours 2)

- ✓ **Module 7 : Les autres cadres d'expertise prévus par les textes.** L'expertise judiciaire est-elle le seul régime d'expertise prévu par les textes ? Quelles autres procédures peuvent être mises en œuvre ? Y a-t-il des procédures extra judiciaires ? Le terme "expertise" peut se rapporter à d'autres procédures qu'il est important de connaître pour ne pas les confondre, bien sûr, mais aussi et surtout pour savoir les utiliser.
- ✓ **Module 8 : L'expertise dans les modes alternatifs de règlement des différends.** L'expertise judiciaire peut être une mesure contraignante, qui rallonge considérablement les délais de procédure. Est-ce toujours adapté ? Quelles autres mesures peut-on envisager ? Connaître les autres mesures d'instruction qui peuvent répondre à des objectifs analogues à ceux d'une expertise est utile pour tenter d'adapter au mieux la procédure aux intérêts et aux moyens de son client.

FIN DES TROIS PARCOURS

**SESSION OUVERTE DE MI-JANVIER AU 30 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS
INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS**

AUTEURS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Elizabeth MENESGUEN, Avocate au Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Bâtonnière du Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Présidente de la Commission Formation du CNB

Alain NUÉE, Premier Président Honoraire, près la Cour d'Appel de Versailles

Béatrice DESHAYES, Avocate au Barreaux de Paris, Avocate au Barreau de Cologne, Spécialisée en risques industriels et assurances

Claude VALLET, Magistrat Honoraire, Cour d'Appel de Nancy, Ancienne Présidente de Chambre de Recours, OEB

Roch MENES, Chirurgien, Expert Judiciaire Honoraire, Président d'Honneur de la Compagnie Nationale des Médecins de Justice

Hervé FOULT, Chirurgien Orthopédiste, Expert près la Cour d'Appel de Paris

Florence BOYER, Avocate au Barreau de Paris

Sylvie PERRIN, Commissaire aux Comptes, Expert-Comptable près les Cours d'Appel de Versailles et du Centre

Sylvie PATTE, Ingénieur Civil des constructions, Arbitre agréé CMATP et CMAP, Expert près la Cour d'appel de Versailles

Antoine CHATAIN, Avocat au Barreau de Paris

Dominique HAM, Avocat au Barreau de Paris

Camille POTIER, Avocate au Barreau de Paris

Evaluation finale :
pour valider et évaluer
les acquis des apprenants
à la fin de leur parcours
de formation.

Pédagogie :
la formation comprend
des documents interactifs
sous la forme
d'infographies
ou de présentations
permettent également
aux apprenants d'être
actifs dans
leur apprentissage.





Pour aller plus loin : retrouvez sur notre site www.eda-guyane.fr le livret d'accueil, nos conditions générales de vente et les actualisations du catalogue de formation.

Pour être informé, réagir, interagir : retrouvez-nous sur Twitter à l'adresse <https://twitter.com/EdaGuyane>.

Pour toute autre demande : écrivez-nous à crfpaguyane@gmail.com.



**Merci de votre
confiance**